

j'élèverais les mêmes objections à son endroit, mais je doute fort que ce soit le cas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je voudrais juste poser une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a pas la parole. Le député peut faire un discours s'il le souhaite. L'honorable représentant de Selkirk (M. Rowland) est censé avoir encore la parole et il peut autoriser le député à poser une autre question.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je voudrais aussi adresser mes remerciements au député de Selkirk. Étant donné l'augmentation proposée au Manitoba et le fait qu'en plus de l'indemnité de \$12,000 les députés recevraient une indemnité de \$40 par séance de comité, je voudrais demander au député de Selkirk s'il préfère la formule mise de l'avant par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba?

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Rowland:** Comme je n'ai pas vu la mesure législative, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit au député.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, la question à l'étude me préoccupe comme elle préoccupe bien d'autres députés. Elle me préoccupe comme en 1963. A l'époque, nous n'avons peut-être pas persévéré assez longtemps pour apporter à la loi une modification majeure. Je ne sais pas si la chose est possible à l'heure actuelle. Ce peut être normal pour un conseil d'administration de décider autour du tapis vert d'une augmentation de traitement de par le consentement de cinq ou six de ses membres, sachant fort bien que la société qu'il exploite appartient à ceux-ci d'abord. Comme les directeurs ont le plus souvent la haute main sur la plupart des actions, il n'est pas déraisonnable de leur part de se voter une augmentation de traitements. Les autres actionnaires ne s'en préoccupent sans doute pas le moins du monde.

• (9.00 p.m.)

Dans notre cas, les actionnaires s'en soucient grandement, attitude raisonnable de leur part puisqu'ils évaluent la situation par rapport à leurs salaires et responsabilités. Il est bien difficile de juger des responsabilités et fonctions d'un représentant au Parlement, car elles varient tellement d'une circonscription à l'autre. Bien des députés ont donné beaucoup d'eux-mêmes au fil des ans et sacrifié bien des plaisirs familiaux pour représenter leur constitution. Ils sont allés bien au-delà de ce que l'on considère ordinairement comme les devoirs d'un représentant au Parlement. D'autre part, il y a des députés qui ne donnent rien en retour de ce qu'ils reçoivent, c'est un fait; des députés qui ne sont à peu près jamais à la Chambre. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil circulaire pour songer à certaines personnes que nous ne voyons ici que quelques fois par année.

**M. Baldwin:** Et il y en a que l'on y voit trop souvent.  
[M. Rowland.]

**M. Peters:** Peut-être, mais comme c'est ici un forum, ceux qui y parlent s'acquittent d'une partie de leur fonctions. Le député qui vient de parler a donné l'impression qu'il aimerait laisser aux électeurs le soin de juger de la question. Ce serait une excellente chose à faire après les élections, mais j'imagine la confusion si cela se passait au cours des élections. Il y en a qui sont assez aisés pour adopter le côté opposé: «Si vous votez pour moi, je ferai don de \$50,000 à la circonscription».

**M. Hogarth:** Arnold, prends ce qui te revient et assieds-toi.

**M. Peters:** C'est la voie la plus facile. C'est justement en quoi pêche la mesure à l'étude. D'aucuns prétendent que les circonscriptions devraient avoir voix au chapitre à ce sujet et je crois qu'ils ont raison. Les négociations les plus difficiles sur les salaires, au sein des syndicats, ont été pendant longtemps celles qui se poursuivaient avec leur personnel. J'ai assisté plusieurs fois à des entretiens sur ces questions avec deux grands syndicats internationaux. Il s'agissait de gens qui négocient au nom de tous les affiliés. Ils négocient pour tous les métiers et ils prennent tout ce qu'ils peuvent, mais dès qu'ils entreprennent des négociations avec un directeur de district ou un directeur national, leur tactique est tout autre; il s'agit alors de dépenser le moins possible pour diriger l'organisation et de s'en tirer dans la plus grande mesure possible. Quand ces représentants négociaient avec leurs propres employés, ils leur recommandaient: «Soyons raisonnables et honnêtes et demandons le chiffre le moins élevé qui nous convienne.» C'est en partie une des raisons de nos difficultés au Parlement. J'appuierais cette mesure avec plaisir si j'étais certain que le comité insisterait pour qu'on fasse quelque chose au sujet des négociations que nous poursuivons. Il est certainement possible de nous faire correspondre à une catégorie quelconque de fonctionnaires; pas à celle des sous-ministres car c'est le gouvernement qui décide de leur traitement, mais à une catégorie quelconque de cadres de la Fonction publique dont les négociations collectives sont assurées par des organismes indépendants. Je sais que cette idée n'est pas nouvelle et qu'elle a été évoquée par plusieurs autres députés.

Le gouvernement tiendra certainement compte de ce débat, mais la Chambre fera probablement ce qu'un député d'en face a prévu: Elle se taira et acceptera l'argent.

**Une voix:** Vous allez l'accepter.

**M. Peters:** Bien sûr, et c'est ce qui me déplaît. Selon le député j'accepterai cet argent. Je représente une circonscription et à ce titre je vais recevoir le même traitement que tout autre député. Il sera égal à celui des autres. Seul un imbécile est capable de ce genre d'injure. Mais j'en reviens à mes moutons. C'est de la mesquinerie de la part d'un député de déclarer qu'il acceptera moins pour sa circonscription que d'autres députés payés pour représenter les leurs. Ce que je veux dire c'est que nous faisons du mauvais travail en décidant comment parvenir à un arrangement satisfaisant. Mais quelle que soit la décision finale, elle sera le résultat d'une décision de la majorité et chaque circonscription a droit au même montant quel que soit l'endroit où elle se trouve.